



**PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Les membres du conseil ont adopté, lors de la séance régulière du 7 février 2022, le règlement #2022-002 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 9<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-deux.

Alexandra Dupont  
Directrice générale